

(fenêtrés sur Nièvre)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU



Toute l'équipe du
SNUipp 58
vous souhaite
de bonnes vacances !

Dispensé de timbrage

NEVERS CDS

Déposé le 17/06/2011

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE



Mouvement

P. 2 et encart

EDITO

Christophe Bolle



infos

P. 3



Précaires

P. 4

N°176

Juin 2011

Sommaire : P.2 : carrière : mouvement P.3 : actu : élections professionnelles P.4 : précaires : EVS
Encarts : fiche de contrôle syndical, « 5ème rencontre internationale et européenne de jeunes pour une culture de la paix »

<http://58.snuipp.fr>

Le président de la République fait mine de vouloir mettre de l'eau dans le vin de sa politique. Ainsi, il prétend qu'il annoncera fin juin des propositions sur les suppressions de classes dans le primaire. Il est vrai que ces dernières semaines les élus locaux lui ont fait part de leur refus de cette politique. De même, les mobilisations syndicales ont aussi pesé dans les hésitations actuelles du chef de l'Etat. Ces déclarations viennent en effet après celles de Luc Chatel qui, fin mai alors que le SNUipp avait organisé sous ses fenêtres un rendez-vous national pour l'école avec les associations des enseignants RASED, cherchait à rassurer en promettant de "veiller à fermer le moins de classes possibles" en 2012.

Mais ne nous y trompons pas ! Si le ministre « veillera » à fermer moins de classes pour étouffer des contestations locales en pleine période pré-électorale, des suppressions auront bien lieu encore dans le primaire puisque le gouvernement a réaffirmé son attachement au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Et ce sont des postes de RASED, de conseillers pédagogiques, de maîtres formateurs, de remplaçants, qui risquent d'en faire les frais. Un sénateur UMP préconisant même publiquement de fermer des classes en priorité dans les départements non-renouvelables aux élections sénatoriales ! Dans ce contexte, la campagne publicitaire sur les recrutements lancée par le Ministre de l'Education nationale sonne comme une provocation de plus, d'autant que la préparation du prochain budget prévoit de nouvelles suppressions d'emplois et n'affiche d'autre objectif pour le système éducatif que la recherche d'économies.

L'heure est plus que jamais à la poursuite de la mobilisation. D'ores et déjà, les fédérations et syndicats de l'éducation nationale dont le SNUipp-FSU, appellent à une journée de grève le 27 septembre .



BRÈVES

Le chiffre du mois :

58

Comme le nombre de collègues sans affectation à l'issue du mouvement. Ceux-ci, ainsi que les TRS, seront affectés le 30 juin lors de l'ajustement. Prenez contact avec le SNUipp.

Exeat : le blocage

Lors de la CAPD du 3 juin, aucun exeat n'a été accordé ! Contrairement à l'an dernier, le département serait déficitaire à la rentrée prochaine. Par conséquent, des départs ne seraient possibles qu'en cas d'entrées dans le département en nombre équivalent. 8 collègues ont demandé à intégrer la Nièvre. Compte tenu de la situation et pour permettre des départs, le SNUipp a demandé que l'IA accepte toutes les demandes. Pour le moment, seuls des échanges pourraient se faire. On est loin du rattrapage nécessaire après les piètres résultats des permutations informatisées !



Dispos : situations revues ?

Alors que l'IA a accordé toutes les demandes de temps partiels, trois demandes de disponibilité sur autorisation ont été refusées. Ces situations pourraient être revues à la rentrée en fonction des possibilités.

Hors classe : 13 promus

Pour la première fois, il n'y a pas de collègue "retraitable" et "promovable" cette année parmi les promus, conséquence des réformes des retraites et du report des départs. Pour être promu cette année, il fallait bénéficier d'un barème de 41,5 points. Rappelons que le barème est le suivant : échelon X 2 + note + point ZEP + point direction.

Formation continue : « pschitt !... »

L'administration elle-même ne cache pas qu'en raison d'une nouvelle baisse des crédits, la formation continue dans notre département l'année scolaire prochaine ne sera pas « à la hauteur des espérances ». La priorité devrait être mise sur la formation des directeurs et des enseignants accueillant des élèves en situation de handicap. Plus d'infos à l'issue du conseil de formation du 24 juin prochain.

MOUVEMENT :

ET MAINTENANT L'AJUSTEMENT !

Les résultats du mouvement principal sont connus depuis le 3 juin. Place maintenant à l'ajustement ! Celui-ci aura lieu le jeudi 30 juin. Postulez à l'aide de la fiche de contrôle syndical de ce bulletin.

Sans surprise, l'administration a refusé de mettre en place une véritable seconde phase avec saisie des vœux. Il devrait uniquement être tenu compte des vœux exprimés au mouvement « principal » pour affecter les nouveaux TRS et les personnels sans poste.

Les TRS qui étaient déjà en poste à titre définitif sont prioritaires s'ils souhaitent conserver le poste fractionné qu'ils occupent cette année. Pour cela, ils ont dû en faire la demande auprès de l'administration. Ceux qui viennent d'être nommés TRS le 3 juin seront prioritaires sur les **personnels sans poste**. Ces derniers seront nommés sur les postes vacants et les postes fractionnés restants.

Pour vous aider, le SNUipp publie une **liste indicative des postes vacants** (voir ci-dessous) et **des services constitués** (sur notre site <http://58.snuipp.fr>), et vous propose de remplir une nouvelle fiche de vœux. Nous interviendrons lors du groupe de travail "ajustement" du 30 juin pour que vos demandes soient prises en compte, dans le respect du barème. **Nous vous invitons donc à remplir et nous envoyer (par mél ou courrier à SNUipp 58, Bourse du travail, 58000 Nevers) la fiche de contrôle syndical incluse dans ce bulletin avant le 30 juin.** A noter que les indications portées sur cette fiche pourront également nous servir lors de l'ajustement du 29 août.



Postes fractionnés constitués... sans nous !

Pour la première fois, les délégués du personnel n'ont pas été associés cette année à la constitution des postes fractionnés. Déjà, les documents du mouvement ne nous avaient été envoyés que le lendemain de la publication des propositions d'affectation dans les boîtes I-PROF des candidats au mouvement (à deux jours du groupe de travail !), ce qui nous laissait peu de temps pour procéder aux nécessaires vérifications. Une nouvelle preuve de la volonté de minorer notre rôle de représentant du personnel !



DEUX TYPES DE POSTES

Les postes vacants à l'issue du mouvement (liste indicative) : direction école primaire du vieux moulin Fourchambault (12 classes), direction école primaire du mouesse Nevers (9 classes), direction école primaire Châtillon (7 classes), direction école primaire Saint-Père (5 classes), direction école maternelle les chevillettes Fourchambault (3 classes), directions écoles primaires La Fermeté et Alligny-en-Morvan (3 classes), directions écoles primaires Teigny, Brinon et Champeley (2 classes), directions Couloutre, Dampierre/Bouhy et Disy (1 classe), adj spécialisé les Cottreaux Cosne (2 postes), adj spécialisé IME Clamecy, psy réseau Clamecy, Guérigny et Nevers Jules Ferry, TRS Clamecy val de Loire, adj mat Luzy, adj элем Villechaud, adj элем Châtillon.

A noter que les (nombreux) postes de direction seront attribués à titre provisoire et considérés comme des postes d'adjoint. Un(e) volontaire (?) dans l'école assurera la fonction de directeur. De même, les 3 postes de psychologues scolaires devraient être transformés en postes de TRB. D'autres postes sont susceptibles d'être libérés par exeat, disponibilité, détachement, congé parental... A noter que 5 postes seront « réservés » pour les professeurs des écoles stagiaires (PES) à Nevers et dans les environs.

Les postes fractionnés : retrouvez la liste sur notre site. Attention, certains services sont incomplets (à 50 ou 75 %). Postulez tout de même sur ces postes s'ils vous intéressent même si vous travaillez à temps complet. De la même façon, vous pouvez postuler sur un service « complet » si vous travaillez à temps partiel. La quotité de travail ne doit en aucun cas avoir une influence sur le poste que l'on peut solliciter.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : UNE NOUVELLE PROCÉDURE

Les prochaines élections professionnelles, qui se dérouleront du 13 au 20 octobre 2011, vont être marquées par plusieurs changements d'importance.

Un calendrier différent

Traditionnellement organisées en novembre-décembre tous les trois ans, ces élections se dérouleront en 2011 dès le mois d'octobre. De même, la période de vote sera écourtée. Enfin, vous élirez vos représentants du personnel pour 4 ans.

Un vote électronique

Il s'agit d'un changement profond. Le ministère l'a imposé unilatéralement sans qu'aucune garantie n'existe quant à son caractère opérationnel. Un vote test s'est déroulé fin mars dans cinq académies et a démontré que des améliorations devaient être apportées pour permettre le vote de tous. Pour voter, vous recevrez sur votre boîte professionnelle un identifiant et un mot de passe (voir ci-dessous).

Quatre votes à émettre

Habituellement, les enseignants du premier degré votaient uniquement pour élire leurs représentants dans le département (CAPD, qui gère tout ce qui concerne la carrière, mouvement, promotions...) et au niveau national (CAPN). Les résultats de ces élections déterminaient la représentativité de chaque organisation syndicale dans les autres instances (dont les CTPD qui traitent notamment de la carte scolaire). Cette année, outre les 2 votes pour la CAPD et la CAPN, vous voterez également pour élire vos représentants au comité technique académique (CTA) et au comité technique ministériel (CTM).

L'enjeu de la participation

Notre profession est une de celle qui a un des taux de participation les plus importants aux élections professionnelles, ce qui donne une représentation forte des personnels face à l'administration. Face à un gouvernement qui fait de l'éducation un enjeu économique et idéologique, il est essentiel que les enseignants des écoles expriment massivement leur refus de la casse de l'École et des services publics en votant massivement pour le SNUipp-FSU dans les CAP et pour la FSU dans les comités techniques.

BOÎTE MÊL PROFESSIONNELLE : COMMENT LA LIRE ?

Les modalités de vote retenues étant celles du vote électronique, il faudra que chacun se familiarise avec sa boîte mël professionnelle (peu ou pas utilisée par certains), puisque le ministère prévoit d'y envoyer les codes personnels qui permettront d'accéder au « bureau de vote virtuel ».

Comme tous les fonctionnaires, nous disposons d'une adresse mël professionnelle (prenom.nom@ac-dijon.fr) accessible sur le webmail de l'Académie à l'adresse suivante : <https://webmail.ac-dijon.fr>. Pour se connecter, la procédure est la même que pour I-PROF : identifiant (initiale du prénom+nom+numéro en cas d'homonymie) et mot de passe (le NUMEN).

Pour vous simplifier les choses et éviter de se connecter systématiquement au webmail, il est possible de transférer ses mels pro vers son adresse mail personnelle habituelle. Pour cela :

- se connecter à l'annuaire académique : <https://bv.ac-dijon.fr/annuaire>.
- taper son identifiant et son mot de passe.
- sur la page d'accueil de l'annuaire, cliquer sur « modifier » dans le menu « gérer sa propre fiche ».
- sur la droite de la fiche, cliquer sur « ajouter » dans la case « adresse de renvoi ».
- une nouvelle fenêtre s'ouvre. Y saisir votre adresse mël personnelle habituelle.
- cliquer sur « ajouter ». Vérifier dans le menu « activer votre boîte, garder une copie locale » que le bouton « oui » est activé (cela permet de garder une copie des messages dans la boîte pro).
- valider en bas de page avant de quitter.

BRÈVES

Pont de l'Ascension : tout ça pour ça...

Pour justifier son refus de décaler le vendredi de l'Ascension dans la Nièvre cette année (dans la grande majorité des autres départements, cela a été accordé),



l'inspecteur d'Académie a argué d'un absentéisme important en 2010 le mercredi de « rattrapage » et de transports scolaires peu fréquentés. Résultat : comme nous le craignons, beaucoup d'absents dans les classes cette année le vendredi 3 juin (la moitié des élèves dans certaines écoles) et des bus roulant quasiment à vide...

Départs en formation spécialisée : les chiffres qui parlent...

1 854 départs en formation CAPA-SH, DEPS ou DDEAS dans le pays en 2007, 1 237 en 2010, 1 038 en 2011, dont... 0 dans la Nièvre. Les chiffres (source « Le café pédagogique ») se passent de commentaires...

Un évènement dans la Nièvre



La « cinquième rencontre internationale et européenne de jeunes pour une culture de la paix » se déroulera cette année en France, dans la Nièvre, du 8 au 16 juillet, dans les communes de Varennes-Vauzelles, Garchizy et Nevers. Un évènement qui rassemblera près de 200 jeunes de plusieurs continents et qui se déroulera en deux temps : le forum du 8 au 13 juillet, et le festival les 14 et 15 juillet. Retrouvez tout le programme dans l'encart inséré dans ce bulletin.



BRÈVES

Et voilà les « AS » !

Le 8 juin dernier, lors de la Conférence nationale du handicap, le président de la République avait promis que dès la rentrée prochaine l'Etat cessera de recourir aux contrats aidés pour le recrutement des AVS. Le ministère de l'Éducation Nationale vient d'annoncer le recrutement de 2 000 assistants de scolarisation (AS) pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap dès la rentrée 2011. Pour le SNUipp-FSU, priorité doit être donnée dans ce cadre aux EVS actuellement en poste. Il vient donc d'intervenir auprès du cabinet du ministre pour que les EVS actuellement en mission auprès des élèves en situation de handicap soient recrutés en priorité sur ces nouveaux contrats d'AS et ce, dès la rentrée prochaine.

Pétition



Pétition EVS :

« Parce que nous ne pouvons accepter que la seule solution soit pour

ces EVS de se retrouver au chômage alors que ni le ministère de l'éducation nationale, ni le ministère du travail n'ont rempli leurs obligations d'accompagnement, de suivi, de formation pour favoriser leur insertion professionnelle. »

« EVS, personne ne doit se retrouver sans solution ! ». La pétition unitaire, dont 200 signatures ont été recueillies le 15 juin, est à toujours à signer largement.

Bulletins spéciaux EVS :

Retrouvez le bulletin départemental spécial EVS en ligne sur notre site à l'adresse suivante : http://58.snuipp.fr/IMG/pdf/snuippfsu_evs_juin2011.pdf. Par ailleurs, un « quatre pages » est également paru avec le « Fenêtres sur cours » n°355 du 6 juin dernier. Merci de transmettre aux personnels concernés de l'école.

FAIRE VALOIR LES DROITS DES EVS !

A l'invitation du SNUipp 58 et de la CGT, une journée départementale d'action EVS a eu lieu mercredi 15 juin à Nevers. Avec réunion dans nos locaux et rassemblement devant pôle emploi.

Dès la première année d'existence des EVS, des rassemblements ont été organisés par le SNUipp de la Nièvre en fin d'année scolaire pour que les EVS ne soient pas oubliés pendant les vacances. En 2011, la question des renouvellements est malheureusement encore d'actualité et, pour peser sur les décisions, le SNUipp 58, avec la CGT, avait décidé d'une nouvelle journée d'information et de mobilisation.

Mercredi 15 juin, une trentaine de participants, directrices et directeurs d'écoles, enseignants, EVS, s'était entassé dans la salle de réunion de la FSU mercredi 15 juin pour s'informer et débattre. Trois thèmes ont été abordés principalement lors de cette réunion : la formation et l'insertion, en lien avec le jugement du tribunal des Prud'hommes qui a donné raison aux EVS nivernais, le renouvellement des contrats et la revendication du SNUipp de la création d'emplois pérennes et statutaires.

A l'issue de la réunion, plusieurs participants se sont retrouvés pour un rassemblement devant le « pôle emploi » de Nevers République (notre photo).

Le SNUipp s'est engagé à suivre la situation de chacun, afin de trouver une solution à la rentrée, et d'étudier la possibilité d'une nouvelle action aux Prud'hommes en cas d'absence de formation.



APPEL À L'AIDE !



Le SNUipp a écrit à Luc Chatel pour que s'ouvrent des discussions sur la direction d'école. Une aide administrative pérenne doit enfin voir le jour et des mesures d'urgences sont indispensables dès la rentrée. On se souvient de l'émoi suscité par la disparition brutale, en septembre dernier, des EVS en charge de l'aide administrative à la direction. Le SNUipp était intervenu à plusieurs reprises auprès du ministre et avait engagé une campagne de protestation relayée par plusieurs milliers de directrices et directeurs d'écoles. On se souvient aussi des annonces de Nicolas Sarkozy qui entendait en avril débloquer 16 millions d'euros pour permettre 4500 recrutements. On pouvait donc envisager une amélioration des conditions d'exercice d'une direction d'école qui s'alourdit et se complexifie un peu plus chaque année. Manifestement il n'en est rien et aujourd'hui, la coupe est pleine.

« A l'évidence, ni les 20 millions d'euros transférés au budget 2011, ni les 16 millions débloqués par Nicolas Sarkozy concernant les contrats aidés ne permettront le retour dans toutes les écoles de l'assistance administrative perdue. » constate le SNUipp dans la lettre adressée à Luc Chatel. Cette situation nuit au bon fonctionnement des écoles. « Elle illustre aussi que l'aide administrative ne peut se satisfaire de contrats précaires tel que le protocole de 2006 sur la direction l'avait institué. » et c'est donc bien d'emploi pérennes et statutaires dont l'aide administrative à la direction a besoin. Il est grand temps que s'ouvrent enfin des discussions sur l'ensemble de ce dossier et, dans l'immédiat, le SNUipp réclame des mesures d'urgence pour la rentrée. Il s'adresse par ailleurs aux autres organisations syndicales pour lancer une action d'ampleur sur le sujet en septembre.

